

2018-03-038-DVCS

nomenclature: 8.9.6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ BASCO-LANDAIS DE BALL-TARP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



2018-03-038-DVCS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE BASCO-LANDAIS DE BALL-TRAP

Monsieur le Maire présente la convention annuelle de partenariat avec le Comité Basco-Landais de Ball-Trap précisant :

/// les objectifs communs à la commune et à l'association pour le développement des activités au sein de l'association,

/// les moyens que chaque partenaire mettra en œuvre pour les atteindre,

/// les conditions d'attribution d'aides

/// l'aide logistique apportée par la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir avec le Comité Basco-Landais de Ball-Trap relative au développement des activités au sein de l'association et à l'attribution d'une aide logistique sous forme d'entretien des espaces verts et du nettoyage du pas de tir et des abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

